

Procès-Verbal

Séance du 8 Juillet 2025

L'an 2025 et le 8 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DESNOS Sophie, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : BOURGEAULT Thierry, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUCOUX Soazig à Mme LAURENT Régine, M. DE LA CHESNAIS Arnaud à Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage : 01/07/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. RUAUX Phillippe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Madame le Maire ouvre la séance et donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui a été modifié avec le remplacement du point - 1- Validation des entreprises retenues dans le cadre de la consultation relative au projet de rénovation de la mairie par le point 1- Renouvellement de la convention avec la Brigade verte à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Procès-verbal de la séance du 17 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des voix.

Renouvellement de la convention avec la Brigade verte à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 12 mois - 2025_07_37

Validation des modalités relatives à la convention avec un éducateur sportif - 2025_07_38

Validation des modalités de la convention relative à l'installation d'une défense incendie au lieu-dit Lannoué - 2025_07_39

Autorisation de cession de chemins communaux - 2025_07_40

Validation de devis - 2025_07_41

1- Renouvellement de la convention avec la Brigade verte à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 12 mois réf : 2025_07_37

La convention constitutive d'un partenariat entre la commune d'Epiniac et la brigade verte arrive à échéance le 1er septembre 2025.

Compte tenu des actions positives en faveur de la tranquillité publique réalisées par les agents de la Brigade verte sur le territoire communal dans le cadre de la 1ère convention, il est proposé au Conseil municipal de renouveler cet engagement pour une année supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec la Brigade verte pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2025,

- **DE PRECISER** que le coût annuel de la Brigade verte est de 4 000 € HT soit **4 800 € TTC**.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2- Validation des modalités relatives à la convention avec un éducateur sportif réf : 2025_07_38

L'Union Sportive de Bagger-Morvan (USBM) section football a recruté un éducateur sportif afin de proposer, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, aux écoles de la commune, des activités sportives à raison de 2 heures par semaine pendant la période scolaire.

Pour parvenir à un équivalent temps plein temps (35h), L'USBM propose aux communes limitrophes des créneaux horaires de mise à disposition de l'éducateur sportif au sein de leurs écoles.

Ainsi, Madame le Maire propose d'ouvrir un créneau horaire de 2 heures par semaine scolaire (36 semaines) pour l'école d'Epiniac. Le coût horaire est de 25 € soit un coût annuel de 1 800 €.

Les modalités organisationnelles et financières précises seront fixées dans une convention entre la Commune d'Epiniac et l'USBM dans les prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **AUTORISER** Madame le Maire à négocier la convention entre la commune et l'USBM concernant la mise à disposition de l'éducateur sportif à raison de 2 heures pendant les semaines scolaires
- **PRECISER** que le coût total de cette opération de 1 800 € sera prélevé sur le budget principal 2025 puis celui de 2026 sur le compte 6218 Autre personnel extérieur – chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3- Validation des modalités de la convention relative à l'installation d'une défense incendie au lieu-dit Lannoué réf : 2025_07_39

Le permis de construire PC 3510424B0004 sollicité par Mr et Mme BOUILLIS n'a pas été autorisé en raison de l'absence d'une réserve incendie dans le périmètre requis de leur domicile, situé au 2 Lannoué.

Mme le Maire s'est alors engagée à rechercher un emplacement sur le domaine communal pouvant accueillir cet équipement et ainsi sécurisé les lieux-dits suivants :

- La Fresnais
- La basse Fresnais
- La Haute Fresnais.

Ces zones accueillent notamment 2 exploitations agricoles dont celle de Mr et Mme BOUILLIS qui nécessitent, compte tenu de leur spécificité agricole, l'installation d'une réserve incendie de minimum 120 m³ contre 60 m³ pour des maisons individuelles.

Cette spécificité occasionne des surcoûts financiers que les 2 GAEC concernés (Ker Lannoué et la basse Fresnais) proposent de prendre à leur charge. Ainsi, le terrassement, l'aménagement (zone de retournement...) du délaissé communal retenu, la moitié du cout d'acquisition de la réserve souple de 120 m³, la moitié de du coût d'acquisition de la clôture, seront à la charge des 2 GAEC.

En contrepartie, la commune autorise l'implantation de la réserve incendie sur son délaissé communal situé sur la parcelle D1069 et financera la moitié :

- du cout d'acquisition de la réserve souple de 120 m³
- du cout d'acquisition de la clôture.

Les modalités financières correspondantes seront formalisées dans une convention signée par les 3 parties que sont la Commune et les 2 GAEC (Ker Lannoué et Basse Fresnais).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention entre la commune et les GAEC de Ker Lannoué et de la Basse Fresnais concernant l'installation d'une réserve incendie souple de 120 m³ sur la parcelle référencée D1069 ;
- **PRÉCISER** que le cout d'acquisition de la réserve souple incendie de 120 m³ et celui de la clôture seront partagés à part égale entre la Commune et les 2 GAEC (Ker Lannoué et Basse Fresnais),
- **PRÉCISER** que le reste des coûts inhérents à l'installation et l'aménagement de la bâche de sécurité incendie seront à la charge exclusive des 2 GAEC (Ker Lannoué et Basse Fresnais).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

4- Autorisation de cession de chemins communaux réf : 2025_07_40

Afin de permettre à l'office notarial David SECHE et Guillaume BORDIER de Dol de Bretagne de procéder aux régularisations nécessaires concernant les ventes de délaissés communaux convenues ces dernières années, il est nécessaire de préciser un certain nombre d'éléments par délibération. Ainsi :

- Dossier PICHONNET Lieu-dit « La Morandais » : conformément à l'avis favorable du commissaire enquêteur Monsieur Michel QUERE en date du 19/05/2024, il est demandé au conseil municipal de se prononcer

favorablement concernant le projet d'aliénation du chemin dit « La Morandais » situé entre les parcelles D79, 995 et 999, moyennant le prix de 1€ par mètre carré à Madame PICHONNET Isabelle,

- Dossier ERONDEL Lieu-dit « Le Breil » : concernant la cession de chemins à la commune sur les parcelles cadastrées E 1011 et E 1013 de respectivement 45ca et 52 ca. Il est précisé qu'il s'agit d'une cession à titre gratuit. Les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur,
- Dossier lieu-dit « Le Breil » : Parcelle E1021 (87 ca) cédée à titre gratuit à M et M Vivien HARAND - Parcelle E1014 (1a30ca) cédée à titre gratuit à la commune d'Epiniac par M Yannick LEBELTEL – Parcelle E1017 (1a23ca) cédée à titre gratuit à la commune par M et Mme Vivien HARAND – Parcelle E1020 (12m²) cédée à titre gratuit à la commune par M et Mme Christian VIRLOUP. Il est précisé que les frais inhérents à ces ventes à titre gratuit sont à la charge exclusive des acquéreurs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** les éléments énoncés ci-dessous à savoir :
 - o Dossier PICHONNET Lieu-dit « La Morandais » : conformément à l'avis favorable du commissaire enquêteur Monsieur Michel QUERE en date du 19/05/2024, vente du chemin dit « La Morandais » situé entre les parcelles D79, 995 et 999, moyennant le prix de 1€ par mètre carré, à Madame PICHONNET Isabelle,
 - o Dossier ERONDEL Lieu-dit « Le Breil » : cession à titre gratuit des chemins à la commune sur les parcelles cadastrées E 1011 et E 1013 de respectivement 45ca et 52 ca,
 - o Dossier lieu-dit « Le Breil » : cession à titre gratuit de la parcelle E1021 (87 ca) à M et M Vivien HARAND,
 - o Dossier Lieu-dit « Le Breil » cession à titre gratuit de la parcelle E1014 (1a30ca) à la commune d'Epiniac par M Yannick LEBELTEL,
 - o Dossier lieu-dit « Le Breil » : cession à titre gratuit de la parcelle E1017 (1a23ca) à la commune par M et Mme Vivien HARAND,
 - o Dossier lieu-dit « Le Breil » : cession à titre gratuit de la Parcelle E1020 (12m²) à la commune par M et Mme Christian VIRLOUP.
- **DE PRECISER** que les frais inhérents à cette vente (frais notariaux et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur y compris pour les cessions à titre gratuit,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

5- Validation de devis réf : 2025_07_41

Monsieur BOURGEOULT présente 2 devis concernant l'acquisition d'un taille haie et d'un nettoyeur vapeur selon les conditions suivantes :

- taille haie thermique de la marque HUSQVARNA Type : 522HD60X d'un montant de 580 € HT soit 696.36 € TTC proposé par l'entreprise Jardiman,
- nettoyeur haute pression.

Après en avoir délibéré ; Le Conseil municipal de :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les devis ci-dessus présentés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAUX

Quelques dates à retenir :

- 14-07 : organisation d'une balade sur les chemins communaux d'Epiniac à partir de 9h45 par l'association au fil du temps. Rendez-vous est donné à la salle de la Motte.
- 27-07 : visite ouverte au public le matin de l'église de Saint Léonard afin de constater l'avancée des travaux,

Bilan annuel de la mutualisation de la restauration scolaire avec la commune de Bagger Morvan : Globalement les familles d'enfants scolarisés sur la commune de Bagger Morvan sont très satisfaites de la qualité et la variété des repas fournis. Les enfants inscrits à la cantine sur Bagger sont d'ailleurs plus nombreux cette année occasionnant de fait une augmentation significative des repas servis. Le bilan financier est également favorable, avec des premières estimations indiquant une bonne maîtrise des achats alimentaires par le chef cuisiner d'Epiniac impliquant une hausse des recettes. Conformément aux engagements convenus dans l'entente intercommunale, le bilan financier entre les 2 communes doit être parfaitement équilibré, c'est pourquoi les tarifs de facturation de fabrication des repas entre les 2 communes resteront inchangés pour la rentrée scolaire 2025-2026 à hauteur de 4,60 € par repas.

Travaux de la mairie : La consultation des entreprises a été fructueuse et nécessite des négociations de certains lots. Les travaux doivent débiter à partir de la 1^{ère} quinzaine de septembre 2025. Ceux-ci nécessitent donc que le bâtiment actuel mairie soit libre avec un déménagement prévu début septembre. Les équipes du services techniques avec l'appui des jeunes du dispositif argent de poche vont au cours de l'été, ranger et vider la mairie pour préparer le déménagement des mobiliers notamment.

Affaires communautaires : Ouverture des centres de loisirs pour la période estivale depuis le 07/07 avec notamment l'ouverture d'un centre supplémentaire à Dol de Bretagne au sein de l'école Louise MICHEL.

Points abordés par M DESPRES

Les travaux d'effacement des réseaux Rue de Normandie sont en cours d'achèvement avec les branchements chez les particuliers prévus pour le 15-07.

Points abordés par Mme LAURENT

Les travaux sur le cimetière sont terminés concernant l'installation de nouvelles cavurnes. Les jeunes du dispositif argent de poche ont effectué des travaux de désherbage.

Concernant le projet de biodiversité en lien avec l'école d'Epiniac : une rencontre entre les différents acteurs sera organisée à l'automne en vue de convenir des plantations qui seront faites rue du Presbytère par Breizh bocage.

Organisation du concours les maisons fleuries : cette année il y aura 3 jurés contre 4 les années passées en raison de l'absence de l'un des membres.

Les panneaux « Attention feu » vont être vérifiés pour assurer la prévention dans la forêt des landes.

Points abordés par M BOURGEAULT

Livraison prévue de l'utilitaire des services techniques le 11-07 avec la remorque. Également, les panneaux de signalisation de l'aire de jeux des landes sont en cours de livraison par la société 4s..

Points abordés par les conseiller-es municipaux

Joelle TRUFFLET : demande si l'ancien garage rue de Normandie a été vendu. Mme le Maire indique qu'à ce jour pas de nouvelle information de la part de l'agence immobilière mais en tout état de cause, il y aura la nécessité pour le notaire en charge de la potentielle vente du garage de transmettre une déclaration d'intention d'aliéner à la commune qui fera alors valoir son droit de préemption.

Philippe RUAUX : félicite les services techniques de la commune concernant le bon entretien des chemins communaux.

Géraldine PASSIER : remercie la commune pour la subvention exceptionnelle de 500 € allouée à l'association « Louis l'hémophile de la veine au canal » dont l'objet est la sensibilisation sur cette maladie rare qu'est l'hémophilie. Cette subvention a permis de participer au projet de parcourir 361 kilomètres à vélo, depuis Chateaulin dans le Finistère au site de Bout-de-Bois dans la Loire atlantique. Ce projet a été un vrai succès avec beaucoup de personnes à accompagner la famille sur le trajet en vélo. La collecte a permis de récolter plus de 18 000 € qui seront intégralement reversés au CRTG de Brest pour la recherche médicale.

Jérôme ROIZIL : La fête du cochon Nif Naf Nouf n'iac organisée le 28 juin dernier par le comité des fêtes a été un vrai succès avec une bonne fréquentation.

Séance levée à: 22:04

En mairie, le

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX



Secrétaire de séance
M. RUAUX Phillippe

